



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 63969

Texte de la question

La loi portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés a décidé la création d'une fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Sans attendre le vote de la loi, le Gouvernement a chargé le préfet M. Benmebarek d'une mission de préfiguration de cette fondation, ce qui est la démonstration d'une ferme volonté politique de la voir mise sur pied et fonctionner rapidement. S'en félicitant, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants où en sont les travaux préparatoires de M. Benmebarek et dans quel délai pourrait être pris le décret en Conseil d'État créant la fondation.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, la mission de préfiguration de la fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie a été confiée au préfet Benmebarek. Ce n'est qu'à l'issue de ces travaux et lorsque M. Benmebarek aura remis ses conclusions au Gouvernement qu'il sera possible de déterminer le délai nécessaire à la publication du texte procédant à la création de cette fondation.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63969

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2005, page 4149

Réponse publiée le : 19 juillet 2005, page 7069